

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 16 avril 2024 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nathaniel Liberge.

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Mme Marthe Élise Kijom Ngom
Mme Catherine Labbé
Mme Geneviève Lamoureux
M. Nathaniel Liberge
M. Bruno Marcoux
M. Benoît Pilon
Mme Diane Rodrigue
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

SONT ABSENTS :

Messieurs Philippe Roy, Guillaume Dupont-Croteau et Pier-Olivier Lacoursière

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Gaëlle Absolonne, directrice générale
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
Mme Sophie Dubé, directrice générale adjointe
Mme Marjorie Noël, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Jean-François Beaulieu, directeur, Service des ressources financières
Mme Mariana Bucicov, directrice adjointe, Service des ressources financières
M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire
Mme Maude Riopel, coordonnatrice, Service de l'organisation et du transport scolaire

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nathaniel Liberge, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 16.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

62-CA-2023-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicola Grenon :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2024
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2024
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de comptes de la directrice générale
 - 5.1.1. Décisions de la directrice générale pour la période se finissant le 5 avril 2024
 - 5.1.2. Suivi des Grandes priorités organisationnelles
 - 5.1.3. Tableaux de bord
 - 5.1.4. Rapport des activités de la directrice générale
 - 5.2. Reddition de comptes des décisions de la Protectrice régionale de l'élève
6. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1. Dépôt – Déclarations en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*
 - 6.2. Avis – démission
7. Affaires découlant du comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
 - 8.1. Recommandations du comité de répartition des ressources et adoption des règles d'allocations budgétaires du CSS Marie-Victorin 2024-2025
9. Affaires découlant du comité consultatif de transport
 - 9.1. Politique d'admission et d'inscription – annexe critères d'admission
10. Points d'information
11. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

63-CA-2023-2024

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2024**

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

64-CA-2023-2024

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2024 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC

M. Alexandre Carle, président du conseil d'établissement de l'école Internationale de Greenfield Park, présente au conseil d'administration, la position de ses membres à l'égard de la question de la passerelle entre leur école et l'école secondaire Internationale Lucille-Teasdale. Le souhait est de donner la possibilité aux enfants qui ont commencé leur parcours avec l'attente de pouvoir accéder directement à cette école secondaire, de pouvoir dans les faits y accéder.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

DÉCISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE SE FINISSANT LE 5 AVRIL 2024

Mme Absolonne présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 5 avril 2024. Des questions sont posées et des réponses apportées.

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

Mme Absolonne et son équipe font état des développements en lien avec chacune des grandes priorités. Une présentation est faite par Mme Caroline Lemay, directrice qualité, qui expose le processus d'élaboration des Grandes

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

priorités organisationnelles, identifiées en collaboration par les directions d'établissements et de services avec l'équipe de la Direction générale.

TABLEAUX DE BORD

M. Hugo Clermont, en réponse à une question, explique sommairement l'étape d'identification des moyens qui seront déployés pour mettre en œuvre ces priorités.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Absolonne présente un rapport de ses activités depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 février dernier.

M. Nicola Grenon souhaite offrir toutes ses félicitations au personnel du centre de services scolaire pour tous les efforts investis dans la préparation à l'éclipse, tant pour le personnel que pour les élèves.

REDDITION DE COMPTES DES DÉCISIONS DE LA PROTECTRICE GÉRIIONALE DE L'ÉLÈVE

Mme Absolonne présente et dépose la reddition de compte distincte portant sur l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* couvrant la période se terminant le 8 avril 2024.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DÉPÔT – DÉCLARATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

Conformément à l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les membres suivants ont déposé leur déclaration en vertu de l'article 12, dûment remplie et signée :

- Mme Marthe Élise Kijom Ngom
- M. Guillaume Dupont-Croteau

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

AVIS - DÉMISSION

Les membres du conseil d'administration sont informés que le membre suivant a transmis à la secrétaire générale sa démission, conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'Instruction publique*, et prendra effet le 17 avril 2024 :

- Mme Sylvie Côté

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES

65-CA-2023-2024

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ET ADOPTION DES RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DU CSS MARIE-VICTORIN 2024-2025

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 275.1 de la Loi sur l'Instruction publique, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3;

CONSIDÉRANT le processus de concertation mené auprès de différents comités consultatifs du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que les recommandations du comité de répartition des ressources ont été établies en cohérence avec les objectifs et principes de répartition des ressources de la Politique d'encadrement budgétaire;

CONSIDÉRANT les études et les recommandations du comité de répartition des ressources dûment présentées par la directrice générale;

CONSIDÉRANT la publication des règles budgétaires du ministère de l'Éducation après l'adoption des règles d'allocations budgétaires du CSS Marie-Victorin et l'ajout de nouvelles mesures budgétaires en cours d'année;

CONSIDÉRANT des situations exceptionnelles qui peuvent survenir en cours d'année et qui peuvent exiger une modification aux règles budgétaires du CSS Marie-Victorin pour répondre aux besoins des élèves ou à la mission d'un service administratif.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

- 1° **D'ACCEPTER** les recommandations du comité de répartition des ressources quant à la répartition de ses revenus annuels, incluant les services éducatifs complémentaires et les autres services professionnels;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

2° **D'ADOPTER** les Règles d'allocations budgétaires du CSS Marie-Victorin 2024-2025;

3° **D'AUTORISER** le comité de répartition des ressources à modifier les règles d'allocations budgétaires du CSS Marie-Victorin 2024-2025 en cours d'année, en autant que ce soit pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- a) Une nouvelle mesure budgétaire;
- b) Une modification à une mesure budgétaire par le ministère de l'Éducation;
- c) À la demande d'une direction d'un service administratif pour répondre aux besoins des élèves ou à la mission d'un service administratif en respect des règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de la Politique d'encadrement budgétaire.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

66-CA-2023-2024

POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION – ANNEXE CRITÈRES D'ADMISSION AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

CONSIDÉRANT les consultations menées par le Service de l'organisation et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 193 (6°) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le comité de parents doit être consulté chaque année sur la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de la formation générale des jeunes;

CONSIDÉRANT la résolution du comité de parents : CP20240415-03;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Côté :

D'ADOPTER l'annexe sur les critères d'admission aux projets pédagogiques particuliers de la Politique d'admission et d'inscription, telle que proposée;

M. Nicola Grenon demande le vote et le vote est donc appelé par la secrétaire générale. Le résultat est le suivant :

POUR : 10
CONTRE : 1

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

ABSTENTION : 2

Adopté à la majorité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant de lever la séance, le président souligne l'apport exceptionnel de Mme Sylvie Côté aux travaux du conseil d'administration au cours des dernières années et M. Grenon partage les mots suivants à ce sujet :

Sylvie, c'est le cœur gros et rempli de gratitude que je tiens à souligner l'honneur que tu nous as fait, à tous, de partager avec nous ton temps, ton intelligence et ta bienveillance.

Je veux souligner ton courage, vraiment remarquable. Ton intégrité hors de toute mesure. Et ta loyauté inébranlable pour le centre de services, ses gens et sa mission.

Chanceux sont ceux qui auront le privilège de te côtoyer dans tes nouvelles aventures. Je leur souhaite de rapidement prendre la mesure de la chance qu'ils ont d'ores et déjà.

Merci Sylvie pour ce que tu as su apporter au centre de services. Merci pour ton apport au conseil d'administration et au comité de gouvernance et d'éthique où tu as toujours su avoir le mot juste, toujours su apporter le point de convergence, calmement et de manière toujours rassembleuse.

Mais surtout, merci pour moi, car sans toi (et les autres bien sûr), j'aurais eu bien du mal à trouver le juste chemin lors des événements que nous avons dû dénouer tous ensemble.

M. Stéphane Simard souligne pour sa part qu'une pièce de théâtre montée par les élèves de l'école secondaire Jacques-Rousseau sera présentée le 18 avril prochain. Cette même pièce sera aussi présentée le 9 mai prochain à l'école secondaire André-Laurendeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 15.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

